



Unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0

IBM

Guide d'utilisation



Unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM

Guide d'utilisation

Important

Avant d'utiliser le présent document et le produit associé, prenez connaissance des informations générales figurant à l'Annexe B, «Maintenance et assistance», l'Annexe C, «Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004» et l'Annexe E, «Notices».

Première édition - novembre 2004

Réf. US : 73P4518

LE PRESENT DOCUMENT EST LIVRE "EN L'ETAT". IBM DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A VOS BESOINS. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, auquel cas l'exclusion ci-dessus ne vous sera pas applicable.

Ce document est mis à jour périodiquement. Chaque nouvelle édition inclut les mises à jour. Les informations qui y sont fournies sont susceptibles d'être modifiées avant que les produits décrits ne deviennent eux-mêmes disponibles. En outre, il peut contenir des informations ou des références concernant certains produits, logiciels ou services non annoncés dans ce pays. Cela ne signifie cependant pas qu'ils y seront annoncés.

Pour plus de détails, pour toute demande d'ordre technique, ou pour obtenir des exemplaires de documents IBM, référez-vous aux documents d'annonce disponibles dans votre pays, ou adressez-vous à votre partenaire commercial.

Vous pouvez également consulter les serveurs Internet suivants :

- <http://www.fr.ibm.com> (serveur IBM en France)
- <http://www.can.ibm.com> (serveur IBM au Canada)
- <http://www.ibm.com> (serveur IBM aux Etats-Unis)

*Compagnie IBM France
Direction Qualité
Tour Descartes
92066 Paris-La Défense Cedex 50*

© Copyright IBM France 2004. Tous droits réservés.

© **Copyright International Business Machines Corporation 2004. All rights reserved.**

Table des matières

Sécurité	v	Avant de commencer	7-1
Consignes générales de sécurité	vii	Manipulation et entretien des disques	7-1
Maintenance	vii	Précautions d'utilisation relatives à l'unité multifonction	7-2
Cordons et adaptateurs d'alimentation	vii	Nettoyage de l'unité	7-2
Prolongateurs et dispositifs associés	viii	Utilisation de l'unité	7-3
Fiches et prises	viii	Utilisation de disques DVD-RAM à simple face ou à double face	7-3
Piles	viii	Précautions de manipulation	7-3
Chaleur et ventilation des produits.	ix	Utilisation de l'unité avec des CD et des DVD	7-4
Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM	ix	Utilisation du logiciel de lecture de DVD	7-4
A propos de ce manuel	xi	Utilisation de DVD	7-4
Enregistrement de votre option	xi	Activation de la fonction Drive Letter Access (DLA)	7-4
Chapitre 1. Installation rapide de l'unité multifonction	1-1	Installation de WinDVD et visualisation d'un film DVD	7-5
Description du produit	1-1	Codes de zone de DVD	7-5
Conditions matérielles et logicielles requises	1-2	Lancement de WinDVD	7-6
Identification des composants de l'unité multifonction	1-2	Utilisation de disques CD-R et CD-RW	7-6
Configurations de fonctionnement	1-3	Utilisation de la fonction DVD+R, DVD+RW, DVD-R, DVD-RW et DVD-RAM (lecture seule)	7-7
Chapitre 2. Raccordement de l'unité multifonction au ThinkPad	2-1	Sauvegarde d'un CD	7-7
Chapitre 3. Caractéristiques	3-1	Identification et résolution des incidents	7-7
Chapitre 4. Préparation de l'utilisation de l'unité multifonction	4-1	Annexe A. Spécifications du produit	A-1
Chapitre 5. Installation et retrait de l'unité multifonction avec Windows 2000 et Windows XP	5-1	Annexe B. Maintenance et assistance	B-1
Retrait de l'unité multifonction	5-1	Support technique en ligne	B-1
Windows 2000	5-1	Support technique par téléphone	B-1
Windows XP	5-2	Annexe C. Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004	C-1
Insertion d'un disque dans l'unité	5-2	Chapitre 1 - Dispositions générales	C-1
Ejection d'un disque	5-2	Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières	C-4
Lecture d'un CD audio	5-3	CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie	C-16
Windows 2000	5-3	Période de garantie	C-16
Windows XP	5-5	Types de services prévus par la garantie	C-16
Chapitre 6. Logiciels d'application	6-1	Liste de numéros de téléphone pour le monde entier	C-18
Chapitre 7. Utilisation de l'unité multifonction	7-1	Annexe D. Garantie supplement for Mexico	D-1
		Annexe E. Notices	E-1
		Trademarks	E-2
		Electronic emission notices	E-2
		Federal Communications Commission (FCC) statement	E-2

Sécurité

Avant d'installer ce produit, lisez les consignes de sécurité.

Before installing this product, read the Safety Information.

مج، يجب قراءة دات السلامة

Antes de instalar este produto, leia as Informações de Segurança.

在安装本产品之前，请仔细阅读 **Safety Information**
(安全信息)。

Prije instalacije ovog produkta obavezno pročitajte Sigurnosne Upute.

Před instalací tohoto produktu si přečtěte příručku bezpečnostních instrukcí.

Læs sikkerhedsforskrifterne, før du installerer dette produkt.

Ennen kuin asennat tämän tuotteen, lue turvaohjeet kohdasta Safety Information.

Vor der Installation dieses Produkts die Sicherheitshinweise lesen.

Πριν εγκαταστήσετε το προϊόν αυτό, διαβάστε τις πληροφορίες ασφάλειας
(safety information).

לפני שתתקינו מוצר זה, קראו את הוראות הבטיחות.

A termék telepítése előtt olvassa el a Biztonsági előírásokat!

Prima di installare questo prodotto, leggere le Informazioni sulla Sicurezza.

製品の設置の前に、安全情報をお読みください。

본 제품을 설치하기 전에 안전 정보를 읽으십시오.

Пред да се инсталира овој продукт, прочитајте информацијата за безбедност.

Lees voordat u dit product installeert eerst de veiligheidsvoorschriften.

Les sikkerhetsinformasjonen (Safety Information) før du installerer dette produktet.

Przed zainstalowaniem tego produktu, należy zapoznać się
z książką "Informacje dotyczące bezpieczeństwa" (Safety Information).

Antes de instalar este produto, leia as Informações sobre Segurança.

Перед установкой продукта прочтите инструкции по
технике безопасности.

Pred inštaláciou tohto zariadenia si prečítajte Bezpečnostné predpisy.

Pred namestitvijo tega proizvoda preberite Varnostne informacije.

Antes de instalar este producto lea la información de seguridad.

Läs säkerhetsinformationen innan du installerar den här produkten.

安裝本產品之前，請先閱讀「安全資訊」。

Consignes générales de sécurité

Respectez toujours les précautions ci-après pour réduire les risques de blessure ou de dommages matériels.

Maintenance

Ne tentez pas d'intervenir vous-même sur un produit sauf instructions contraires du Centre de support IBM. Faites uniquement appel à un prestataire de maintenance agréé IBM ayant reçu l'agrément pour réparer ce produit en particulier.

Remarque : Certains composants peuvent être mis à niveau ou remplacés par le client. Ces composants sont appelés unités remplaçables par l'utilisateur (CRU). IBM identifie expressément de tels composants et fournit une documentation qui contient des instructions indiquant dans quels cas le client doit remplacer ces composants. Vous devez suivre scrupuleusement toutes les instructions lorsque vous effectuez de tels remplacements. Assurez-vous toujours que l'alimentation est coupée et que le produit est débranché de toute source d'alimentation avant de procéder au remplacement. En cas de questions ou de doutes, adressez-vous au Centre de support IBM.

Cordons et adaptateurs d'alimentation

Utilisez uniquement les cordons et les adaptateurs d'alimentation fournis par le fabricant du produit.

N'enroulez jamais un cordon d'alimentation autour de l'adaptateur d'alimentation ou de tout autre objet ; une telle contrainte risque d'effilocher, de fissurer ou de plisser le cordon. Cela peut représenter un danger pour la sécurité.

Placez toujours les cordons d'alimentation de manière à éviter qu'on les piétine, qu'on trébuche ou qu'ils soient pincés par des objets.

Évitez d'exposer le cordon et les adaptateurs d'alimentation à des liquides. Ainsi, ne laissez pas le cordon ou l'adaptateur d'alimentation à proximité d'éviers, de bassines, de toilettes ou sur des sols nettoyés avec des détergents liquides. Les liquides risquent de provoquer des court-circuits, surtout si le cordon ou l'adaptateur d'alimentation a été soumis à des contraintes résultant d'une mauvaise utilisation. Ils peuvent également entraîner une corrosion progressive des terminaisons du cordon d'alimentation ou des connecteurs susceptible de provoquer une surchauffe.

Connectez toujours les cordons d'alimentation et les câbles d'interface dans le bon ordre et assurez-vous que tous leurs connecteurs sont bien enfoncés et fixés dans les prises.

N'utilisez pas d'adaptateur d'alimentation présentant des signes de corrosion sur les broches d'entrée secteur ou des signes de surchauffe (déformation du plastique, par exemple) sur l'entrée secteur ou à tout autre endroit du cordon d'alimentation.

N'utilisez pas de cordons d'alimentation sur lesquels les contacts électriques à l'une ou l'autre des extrémités présentent des signes de corrosion ou de surchauffe, ou qui semblent être endommagés.

Prolongateurs et dispositifs associés

Assurez-vous que les prolongateurs, les dispositifs de protection contre les surtensions, les blocs d'alimentation de secours et les multiprises que vous utilisez ont des caractéristiques de tension correspondant aux besoins électriques du produit. Ne surchargez jamais ces dispositifs. Si vous utilisez des multiprises, la charge ne doit pas dépasser la tension d'entrée. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant, les besoins en alimentation et les tensions d'entrée.

Fiches et prises

Si une prise de courant destinée au matériel de votre ordinateur semble être endommagée ou corrodée, ne l'utilisez pas et attendez qu'elle soit remplacée par un électricien qualifié.

Ne tordez pas ou ne modifiez pas une fiche électrique. Si une fiche est endommagée, prenez contact avec le fabricant pour la remplacer.

Certains produits sont équipés d'une fiche à trois broches. Cette fiche s'adapte uniquement à une prise de courant mise à la terre. Il s'agit d'un dispositif de sécurité. Ne le désactivez pas en tentant d'insérer la fiche dans une prise non reliée à la terre. Si vous ne pouvez pas enfoncer la fiche dans la prise, demandez à un électricien de vous fournir un adaptateur de prise approuvé ou de remplacer la prise par une autre prise prenant en charge ce dispositif de sécurité. Ne surchargez jamais une prise de courant. La charge totale du système ne doit pas dépasser 80 pour cent de la tension du circuit de dérivation. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant et les tensions des circuits de dérivation.

Assurez-vous que la prise de courant utilisée est correctement câblée, facilement accessible et placée à proximité du matériel. Ne tendez pas complètement les cordons d'alimentation pour éviter toute contrainte.

Branchez et débranchez avec précaution le matériel de la prise de courant.

Piles

Tous les ordinateurs personnels IBM contiennent une pile cellulaire non rechargeable de la taille d'une pièce de monnaie qui fournit du courant à l'horloge système. En outre, de nombreux produits mobiles, tels que les portables ThinkPad utilisent un bloc de piles rechargeables qui fournissent du courant au système en mode portable. La compatibilité des piles et batteries fournies par IBM pour votre produit a été testée et celles-ci ne doivent être remplacées que par des composants approuvés par IBM.

Ne tentez jamais d'ouvrir ou de réparer une pile. Ne broyez pas, ne percez pas et n'incinerez pas les piles ou les batteries et ne provoquez pas de court-circuit sur les contacts en métal. N'exposez pas la pile ou la batterie à l'eau ou à tout autre liquide. Rechargez uniquement le bloc de piles en vous conformant strictement aux instructions fournies dans la documentation du produit.

Un mauvais traitement ou une mauvaise utilisation risque d'entraîner une surchauffe de la pile pouvant se traduire par une émission de gaz ou de flammes de la part du bloc de piles ou de la pile cellulaire. Si votre pile est endommagée ou que vous remarquez des décharges en provenance de celle-ci ou l'accumulation de substances étrangères sur ses composants en plomb, arrêtez de l'utiliser et procurez-vous une pile ou une batterie de rechange auprès du fabricant.

Les piles ou les batteries peuvent se dégrader lorsqu'elles restent inutilisées pendant un long moment. Dans le cas de certaines piles rechargeables (en particulier les piles au lithium-ion), le fait de laisser une pile déchargée peut augmenter les risques de court-circuits susceptibles de diminuer la durée de vie de la pile et de présenter un danger pour la sécurité. Ne laissez pas des piles au lithium-ion rechargeables se décharger complètement et ne les rangez pas déchargées.

Chaleur et ventilation des produits

Les ordinateurs dégagent de la chaleur lorsqu'ils sont sous tension et que les piles sont en charge. Les ordinateurs portables peuvent émettre une quantité importante de chaleur en raison de leur taille compacte. Respectez toujours ces précautions de base :

- Évitez de laisser la base l'ordinateur sur vos genoux ou en contact avec toute autre partie de votre corps pendant un long moment lorsque l'ordinateur est sous tension ou lorsque la pile est chargée. En effet, votre ordinateur dégage de la chaleur en mode de fonctionnement normal. Un contact prolongé avec votre peau peut provoquer des lésions, voire des brûlures.
- Ne faites pas fonctionner votre ordinateur et ne chargez pas la pile à proximité de matériaux inflammables ou dans des environnements explosifs.
- Votre produit est équipé d'ouvertures de ventilation, de ventilateurs et/ou de dissipateurs thermiques à des fins de sécurité, de confort et de fiabilité de fonctionnement. Vous risquez de bloquer ces dispositifs par inadvertance si vous placez le produit sur un lit, un canapé, un tapis ou toute autre surface souple. Vous ne devez jamais bloquer, couvrir ou désactiver ces dispositifs.

Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM

Les unités de CD-ROM et de DVD-ROM font tourner les disques à une vitesse élevée. Si un CD-ROM ou un DVD-ROM est fendu ou présente tout autre défaut physique, il risque de se casser, voire de se briser en petits morceaux lorsque l'unité de CD-ROM ou de DVD-ROM est utilisée. Pour éviter de vous blesser ou d'endommager l'unité dans une telle situation, procédez comme suit :

- Rangez toujours les CD-ROM et les DVD-ROM dans leur boîtier d'origine.
- Ne les placez jamais en plein soleil ou à proximité de sources de chaleur directe.
- Enlevez les CD-ROM et les DVD-ROM de l'ordinateur lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne les tordez pas et ne forcez pas pour les insérer dans l'ordinateur ou dans leur boîtier.
- Vérifiez que les CD-ROM et les DVD-ROM ne sont pas fendus avant de vous en servir. Ne les utilisez pas s'ils sont fendus ou endommagés.

A propos de ce manuel

Le présent manuel contient les instructions relatives à l'installation de l'unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM.

Il fournit les instructions d'installation dans les langues suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Chinois simplifié
- Chinois traditionnel
- Espagnol
- Français
- Italien
- Japonais
- Portugais (Brésil)
- Slovaque
- Tchèque
- Turc

Enregistrement de votre option

Merci d'avoir acheté ce produit IBM. Veuillez prendre quelques instants pour enregistrer votre produit et fournir les informations nécessaires pour qu'IBM vous garantisse des services de qualité. Vos commentaires nous permettent de développer les services auxquels vous apportez la plus grande importance, mais également d'améliorer nos moyens de communication avec vous. Pour enregistrer votre option, consultez le site :

<http://www.ibm.com/pc/register/>

IBM vous transmettra les informations ainsi que les mises à jour relatives au produit enregistré, excepté si vous avez mentionné dans le questionnaire en ligne que vous ne souhaitez pas recevoir d'informations supplémentaires.

Chapitre 1. Installation rapide de l'unité multifonction

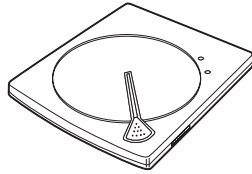
Ce chapitre contient les instructions relatives à l'installation de l'unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM (appelée ci-après unité multifonction).

Description du produit

L'unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM est une unité extra-plate capable de lire et d'enregistrer des CD et des DVD-ROM, qui se raccorde très facilement à votre ThinkPad IBM via une simple connexion. Il s'agit d'une unité USB 2.0 qui se branche sur un ou deux ports USB 2.0. La vitesse maximale en écriture est de 8x (CD-R/CD-RW). Quant à la vitesse maximale en lecture, elle est de 6x (DVD) ou de 20x (CD).

En plus du présent manuel, le coffret de l'option contient les éléments suivants :

- Unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM



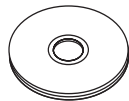
- Kit de câbles USB standard (la référence [73P4522](#) doit être utilisée pour les opérations en lecture seule.)



- Kit de câbles USB 2.0 en "Y" (la référence [73P4517](#) doit être utilisée pour les opérations en lecture-écriture).



- CD IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and Guide



- Manuel contenant des informations relatives à la sécurité



Si un élément est manquant ou endommagé, prenez contact avec votre fournisseur. Prenez soin de conserver le justificatif de votre achat et l'emballage de l'option. Vous pouvez en avoir besoin pour faire jouer la garantie.

Conditions matérielles et logicielles requises

Vous devez disposer des éléments matériels suivants sur votre ordinateur ThinkPad pour que vous puissiez utiliser cette option :

- Un ou deux ports USB 2.0 ; deux ports sont requis pour les opérations d'écriture.

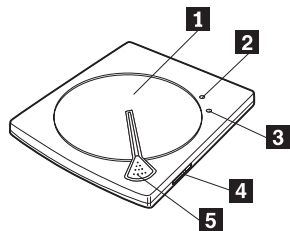
Votre ordinateur doit être doté de l'un des systèmes d'exploitation suivants pour que vous puissiez utiliser cette option :

- Microsoft Windows XP
- Microsoft Windows 2000 Professional (Service Pack 4 ou suivant)

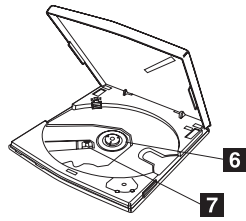
Remarque : L'unité ne fonctionnera correctement que si vous avez installé le Service Pack 4 ou une version ultérieure.

Identification des composants de l'unité multifonction

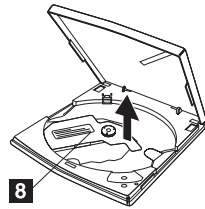
Les illustrations suivantes fournissent des informations sur les composants de l'unité multifonction, y compris les boutons et les connecteurs. Les illustrations ci-dessous présentent les panneaux supérieur et inférieur, ainsi que la procédure d'ouverture et d'utilisation initiale du disque.



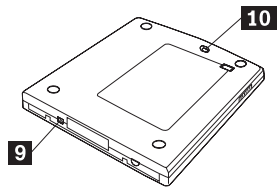
- **1 Couvercle du disque**
- **2 Voyant alimentation/occupé**
 - Vert : L'unité est sous tension.
 - Orange clignotant lentement : Des données sont en cours de lecture.
 - Orange clignotant rapidement : Le support est en cours de reconnaissance.
- **3 Voyant d'écriture**
 - Orange : Des données sont en cours d'écriture.
- **4 Interrupteur d'alimentation [POWER]**
- **5 Bouton d'ouverture [OPEN]**



- **6** Plateau
- **7** Lentille



- **8** Couverture de protection de la lentille



- **9** Connecteur d'interface USB
- **10** Levier d'éjection mécanique

Configurations de fonctionnement

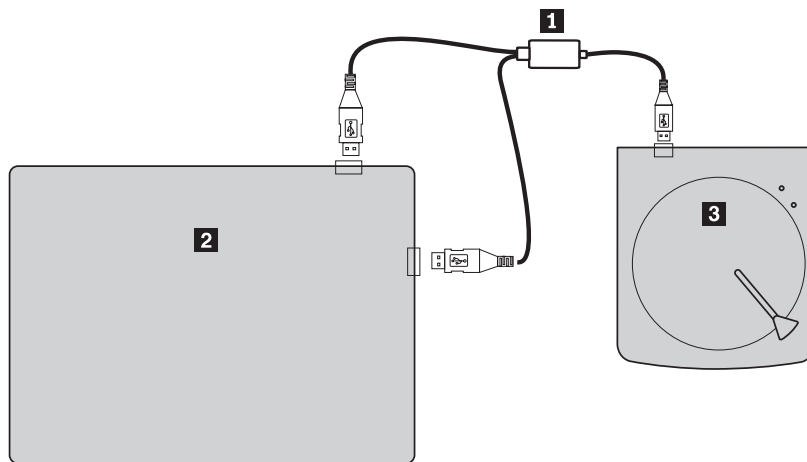
Cette section présente les configurations de fonctionnement pour l'unité multifonction.

1) Pour les opérations de lecture seule, utilisez un câble portant la référence 73P4522. Connectez l'unité à un port USB 2.0 standard sur le système.

2) Pour les opérations de lecture-écriture, utilisez un câble USB en "Y" portant la référence 73P4517. Connectez l'unité à deux ports USB 2.0 standard sur le système.

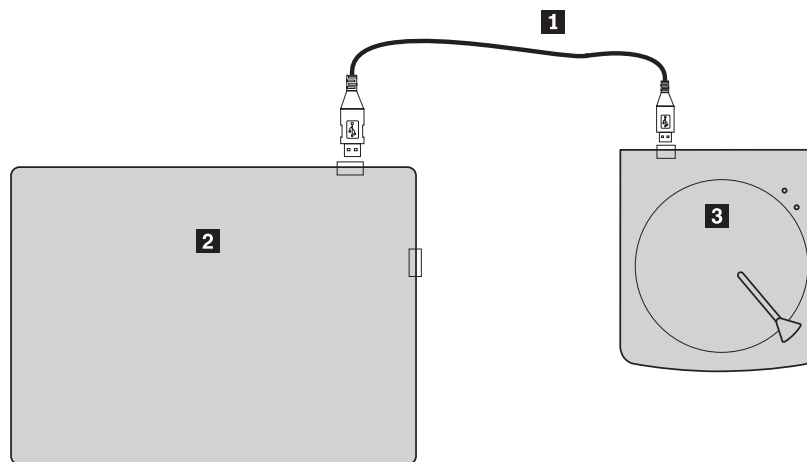
Chapitre 2. Raccordement de l'unité multifonction au ThinkPad

Pour savoir comment raccorder l'unité multifonction à votre ThinkPad, consultez les schémas ci-après. Notez que ces schémas peuvent être légèrement différents de la configuration dont vous disposez.



- 1** Kit de câbles USB 2.0 en "Y" (référence 73P4517)
- 2** Ordinateur ThinkPad
- 3** Unité multifonction

Figure 2-1. Pour les opérations de lecture-écriture.



- 1** Kit de câbles USB standard (référence 73P4522)
- 2** Ordinateur ThinkPad
- 3** Unité multifonction

Figure 2-2. Pour les opérations de lecture seule.

Chapitre 3. Caractéristiques

Ce chapitre décrit les principales caractéristiques de l'unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM.

- **Facilité de connexion**

Cette option intègre une interface conforme à la norme USB 2.0 High Speed. Elle peut donc facilement être connectée à l'ordinateur ou déconnectée, même lorsque ce dernier est sous tension. Les stations d'accueil et les réplicateurs de ports IBM avec alimentation secteur sont pris en charge.

- **Conformité avec les CD/DVD des principaux constructeurs**

Cette option est parfaitement adaptée à presque tous les CD et DVD fournis par les principaux constructeurs. La gravure réalisée est d'une très grande qualité. Par conséquent, avec cette unité, vous n'avez quasiment aucun souci de compatibilité.

- **Intégration de la fonction de prévention du vidage de la mémoire tampon**

Cette option intègre la fonction de prévention du vidage de la mémoire tampon. Cela permet d'éviter les erreurs liées à un vidage de la mémoire tampon, qui entraînent un échec de l'enregistrement sur le CD.

- **Chargement par le haut**

Cette option possède un dispositif de chargement par le haut qui facilite l'insertion et l'éjection d'un disque. Le couvercle peut être ouvert manuellement ou via le logiciel installé sur l'ordinateur.

- **Conformité à de nombreuses normes**

Cette option est conforme aux normes de l'industrie pour les disques CD-RW et CD-R. Elle est également conforme aux normes DVD+RW, DVD+R, DVD-RAM, DVD-RW et DVD-R (lecture seule).

- **Pas de configuration du boîtier d'alimentation**

Cette unité effectue des opérations de lecture et/ou d'écriture avec les connexions de port USB 2.0 *uniquement*.

Ce guide d'utilisation, qui figure sur le CD fourni avec l'option, donne des informations sur la configuration de l'unité multifonction, sur son raccordement à l'ordinateur et sur son utilisation. Lisez également le guide d'utilisation de l'ordinateur.

Par ailleurs, le CD inclut les logiciels associés à l'unité multifonction. Ces logiciels sont installés automatiquement lorsque vous cliquez dessus.

Pour être certain de manipuler et d'utiliser votre unité multifonction correctement, lisez attentivement le présent manuel.

Chapitre 4. Préparation de l'utilisation de l'unité multifonction

Avant d'utiliser l'unité multifonction, effectuez les opérations indiquées ci-après.

1. Vérifiez que l'unité multifonction est connectée correctement à votre ThinkPad.
2. Vérifiez l'emplacement des différents éléments de l'unité multifonction (voir les figures ci-dessous).
3. Insérez le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide* fourni avec l'option, afin d'installer les logiciels d'enregistrement de CD-R/CD-RW ou de lecture de DVD.
4. Cliquez deux fois sur l'application voulue et suivez les instructions qui s'affichent.
5. Vérifiez que l'unité fonctionne correctement. Remplissez le certificat de garantie et conservez-le en lieu sûr.

Vérifiez que rien ne gêne l'ouverture du couvercle de l'unité lors de l'éjection d'un CD ou d'un DVD. Lorsque l'éjection est impossible, un message d'erreur s'affiche. Dans ce cas, ouvrez le couvercle du lecteur manuellement, retirez ce qui le gêne puis refermez-le avec soin.

Les figures ci-après indiquent l'emplacement des différents éléments de l'unité multifonction.

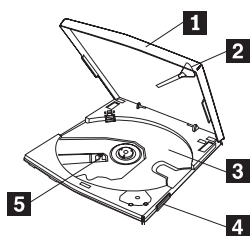


Figure 4-1. Vue de face de l'unité multifonction

1 Couvercle

Pour pouvoir lire ou graver un disque, il est nécessaire que le couvercle de l'unité soit fermé.

2 Bouton d'éjection

Appuyez sur le bouton d'éjection pour ouvrir le couvercle.

Avertissement : Un mécanisme électrique de verrouillage est présent sur cette unité afin d'éviter que le couvercle ne soit ouvert par erreur lors d'une opération d'écriture. Vérifiez que l'unité est raccordée à l'alimentation électrique et qu'elle n'est pas en cours d'écriture avant d'appuyer sur le bouton d'éjection pour ouvrir le couvercle.

Lors de l'éjection d'un disque, vérifiez que rien ne gêne l'ouverture du couvercle. Lorsque l'éjection est impossible, un message d'erreur s'affiche. Dans ce cas, ouvrez le couvercle du lecteur manuellement, retirez ce qui le gêne puis refermez-le avec soin.

3 Plateau

Placez le disque sur le plateau étiquette vers le haut.

4 Interrupteur d'alimentation [POWER]

Utilisé pour la mise sous tension.

5 Lentille

Le CD est placé sur la lentille.

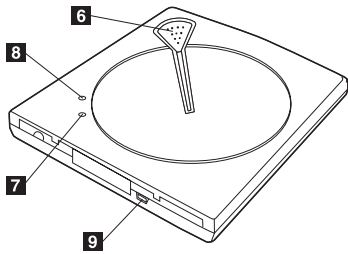


Figure 4-2. Vue arrière de l'unité multifonction

6 Bouton d'ouverture
7 Voyants
 alimentation/occupé

8 Voyant d'écriture

9 Connecteur d'interface
 USB

Appuyez dessus pour ouvrir l'unité multifonction.

Le voyant vert indique l'état de l'alimentation de l'unité et le mode de fonctionnement de l'unité.

- **Voyant alimentation/occupé** : il s'allume en vert lorsque l'unité est sous tension.
- **Le voyant clignote rapidement** : il clignote rapidement en orange lorsque le support est en cours de reconnaissance.
- **Le voyant clignote lentement** : il clignote lentement en orange lorsque des données sont en cours de lecture.
- **Voyant d'écriture** : il s'allume en orange lors d'une opération d'écriture sur le support.

Insérez dans ce port la prise du câble USB dédié fourni.

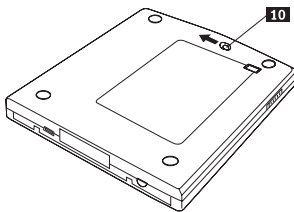


Figure 4-3. Vue du dessous de l'unité multifonction

10 Levier d'éjection
 mécanique

Si vous devez éjecter un disque alors que l'unité n'est pas alimentée, faites coulisser ce levier afin d'ouvrir le couvercle.

Attention : N'utilisez ce levier que si l'unité n'est pas alimentée. Il s'agit d'un mécanisme réservé aux situations d'urgence.

Chapitre 5. Installation et retrait de l'unité multifonction avec Windows 2000 et Windows XP

Windows 2000 et Windows XP intègrent les pilotes natifs pour l'unité multifonction. Lorsque l'unité est connectée, Windows installe automatiquement le pilote approprié et le lecteur est prêt à être utilisé. Vous n'avez aucune opération d'installation ou de désinstallation à effectuer.

Avertissement :

- L'unité est reconnue sous le nom "IBM CDRW/DVD UJDB753 USB Device" par le gestionnaire de périphériques Windows.
- Si vous utilisez Windows 2000, vous devez avoir installé le Service Pack 4 ou une version ultérieure.

Retrait de l'unité multifonction

Le ThinkPad admet la "connexion à chaud" du câble USB. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'arrêter l'ordinateur avant de débrancher l'unité multifonction. Dans les environnements Windows 2000 et Windows XP, exécutez la procédure ci-après pour retirer l'unité multifonction.

Avertissement :

Évitez de reconnecter l'unité immédiatement après l'avoir déconnectée. Elle risquerait de ne pas être reconnue. Attendez environ 20 secondes avant de la rebrancher.

Pour cette procédure, utilisez la barre d'état système.

Windows 2000

1. Quittez le programme qui utilise l'unité.
2. Assurez-vous que le voyant d'écriture de l'unité est éteint.
3. Cliquez sur l'icône **Remove** (Supprimer) de la barre d'état système.



4. Choisissez d'arrêter une unité. Dans le cas présent, sélectionnez le nom correspondant à l'unité (D: dans la figure).



5. Vous voyez apparaître une fenêtre intitulée Safe to Remove Hardware (Le matériel peut être retiré en toute sécurité). Cliquez sur le bouton **OK**.



6. Débranchez la prise du câble USB du port USB de l'ordinateur.

Remarque : Le message qui s'affiche dépend de la version du système d'exploitation. Celui que vous obtenez peut être différent de celui qui est indiqué ci-dessus. Pour plus d'informations, consultez le guide d'utilisation de votre ordinateur ou de votre système d'exploitation.

Windows XP

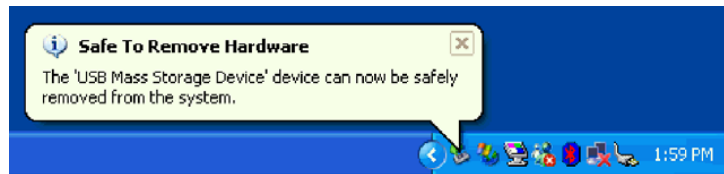
1. Quittez le programme qui utilise l'unité.
2. Assurez-vous que le voyant d'écriture de l'unité est éteint.
3. Cliquez sur l'icône **Remove** (Supprimer) de la barre d'état système.



4. Choisissez d'arrêter une unité. Dans le cas présent, sélectionnez le nom correspondant à l'unité (D: dans la figure).



5. Vous voyez apparaître une fenêtre intitulée Safe to Remove Hardware (Le matériel peut être retiré en toute sécurité). Cliquez sur le bouton **OK**.



6. Débranchez la prise du câble USB du port USB de l'ordinateur.

Remarque : Le message qui s'affiche dépend de la version du système d'exploitation. Celui que vous obtenez peut être différent de celui qui est indiqué ci-dessus. Pour plus d'informations, consultez le guide d'utilisation de votre ordinateur ou de votre système d'exploitation.

Insertion d'un disque dans l'unité

1. Appuyez sur le bouton d'éjection de l'unité afin d'ouvrir le couvercle.
2. Vous devez placer le disque sur le plateau étiquette vers le haut. Positionnez son orifice central au-dessus du dispositif de fixation situé au centre du plateau. Enclenchez le disque en exerçant une légère pression autour de l'orifice central.
3. Refermez doucement le couvercle de l'unité. Exercez une légère pression pour le verrouiller.
4. Dès lors que le couvercle est fermé, le disque est reconnu et, après quelques secondes pendant lesquelles le voyant Occupé clignote, il devient utilisable.

Ejection d'un disque

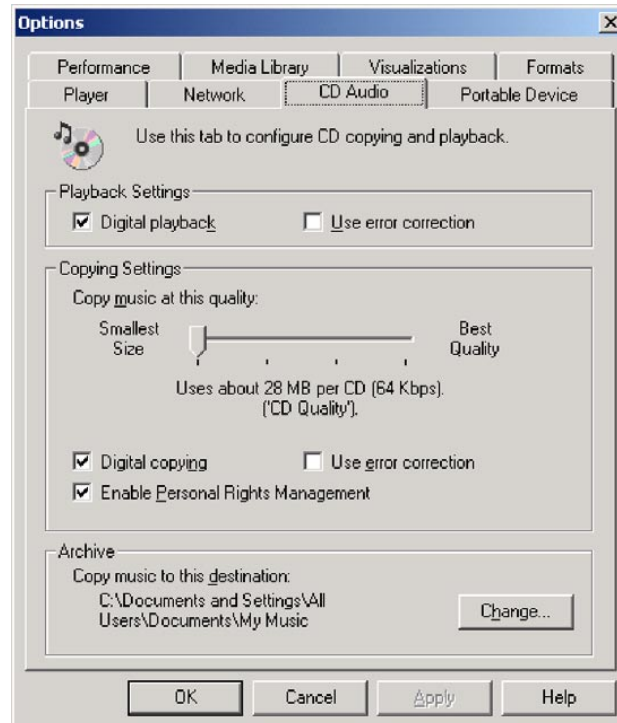
1. Appuyez sur le bouton d'éjection de l'unité afin d'ouvrir le couvercle.
2. Tout en exerçant une pression sur le dispositif de fixation central du plateau, soulevez délicatement le bord du disque.
3. Refermez doucement le couvercle et exercez une légère pression dessus. Vérifiez qu'il est bien verrouillé.

Lecture d'un CD audio

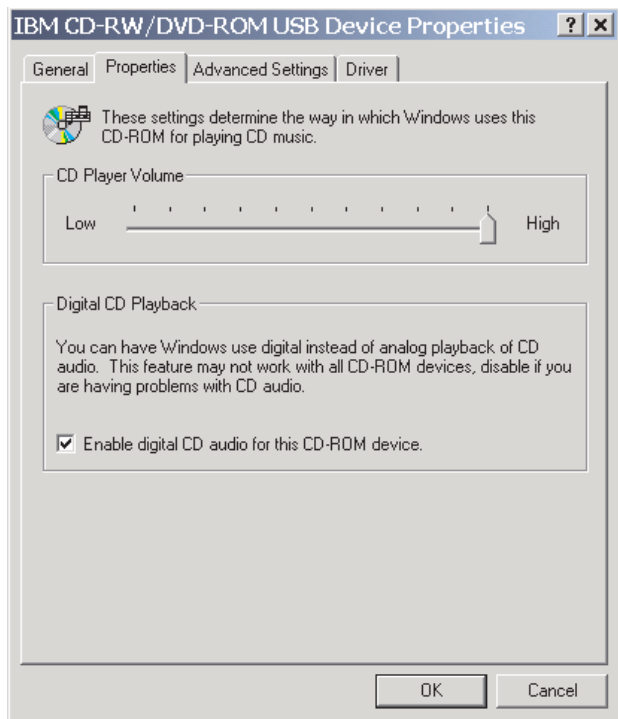
Pour lire un CD audio inséré dans l'unité, utilisez Windows Media Player ou tout autre logiciel de lecture tel que Microsoft CD Player. La procédure à suivre dépend du logiciel employé et de sa version. Pour plus d'informations, consultez le guide de votre ordinateur ou du logiciel utilisé.

Windows 2000

Dans Windows Media Player, lorsque vous cliquez sur l'onglet CD Audio dans la fenêtre Options, l'option Digital Playback (Lecture numérique) vous est proposée avec une case à cocher (voir la figure ci-après).



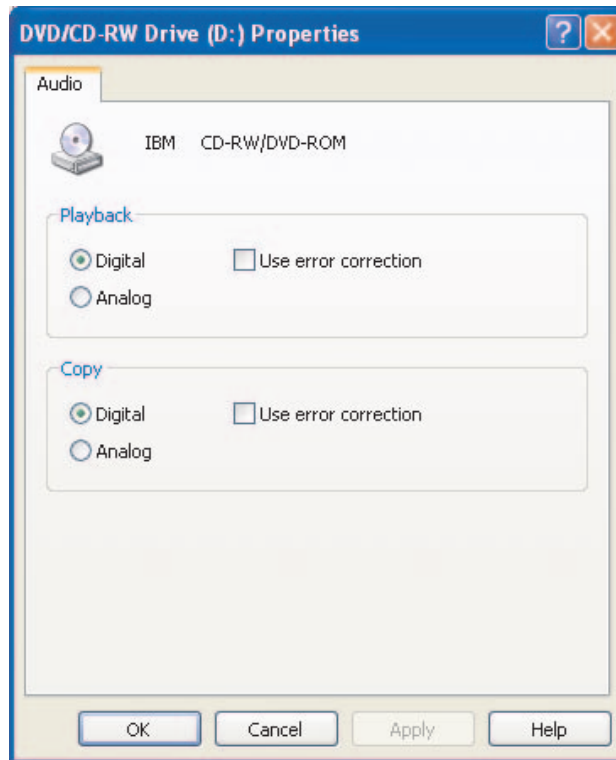
Par ailleurs, dans l'onglet Propriétés (Propriétés) associé à l'unité multifonction dans le gestionnaire de périphériques, vous pouvez sélectionner l'option Enable Digital Music CD (Activer CD audio numérique). Utilisez cette option lorsque votre logiciel de lecture n'offre pas d'option pour la lecture numérique.



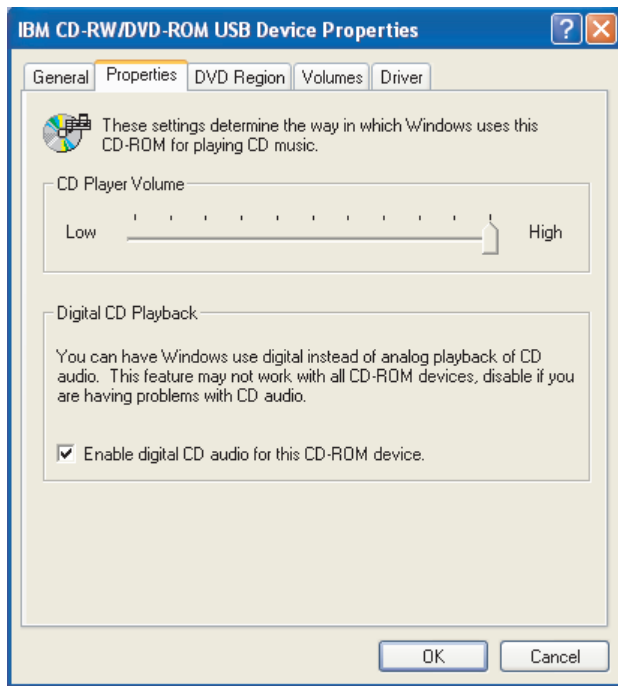
Remarque : Les fenêtres qui s'affichent dépendent de la version du système d'exploitation. Celles que vous obtenez peuvent être différentes de celles qui sont présentées ci-dessus. Pour plus d'informations, consultez le guide d'utilisation de votre ordinateur ou de votre système d'exploitation.

Windows XP

Dans Windows Media Player, lorsque vous cliquez sur l'onglet CD Audio dans la fenêtre Properties (Propriétés), l'option Digital Playback (Lecture numérique) vous est proposée avec une case à cocher (voir la figure ci-après).



Par ailleurs, dans l'onglet Propriétés (Propriétés) associé à l'unité multifonction dans le gestionnaire de périphériques, vous pouvez sélectionner l'option Enable Digital Music CD (Activer CD audio numérique). Utilisez cette option lorsque votre logiciel de lecture n'offre pas d'option pour la lecture numérique.



Remarque : Les fenêtres qui s'affichent dépendent de la version du système d'exploitation. Celles que vous obtenez peuvent être différentes de celles qui sont présentées ci-dessus. Pour plus d'informations, consultez le guide d'utilisation de votre ordinateur ou de votre système d'exploitation.

Chapitre 6. Logiciels d'application

Le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide* contient les logiciels suivants :

- **IBM Drive Letter Access (DLA)**

Ce logiciel vous permet d'écrire directement sur un disque CD-RW en utilisant uniquement l'identificateur de l'unité, tout comme vous le feriez avec une disquette. Avec DLA, vous pouvez formater tous les types de disques. Vous pouvez aussi manipuler des fichiers à l'aide de la souris, créer des répertoires, ou encore sauvegarder directement sur un disque des fichiers créés à l'aide d'une application quelconque.

- **UDF Reader**

Ce logiciel vous permet de lire des disques DVD-RAM, DVD-RW et CD-RW sur un ordinateur équipé d'un lecteur de DVD. Il vous permet également de lire des disques créés avec DLA sur un système où DLA n'est pas installé.

- **IBM RecordNow**

IBM RecordNow est un logiciel de matricage qui vous permet de créer vos propres disques de musique ou de données à partir de fichiers se trouvant sur votre ordinateur ou à partir de supports tels que des CD ou des DVD. Les disques audio ainsi générés peuvent être écoutés avec n'importe quel lecteur de CD, que ce soit chez vous, dans votre voiture ou sur votre ordinateur. Avec IBM RecordNow, vous pouvez créer facilement des disques de données qui peuvent être lus sur tout lecteur de CD ou de DVD.

Remarque : Certains lecteurs de DVD n'acceptent pas les disques CD-R. Pour connaître les types de disques pris en charge, consultez la documentation relative à votre lecteur.

IBM RecordNow vous guide pas à pas au cours du processus d'enregistrement, à l'aide d'assistants et d'une interface utilisateur intuitive.

Avec IBM RecordNow, vous pouvez créer les éléments suivants :

- Copies exactes de disques existants - La fonction Exact Copy vous permet de dupliquer un disque en transposant sa structure sur un disque CD-R ou CD-RW.
- Disques d'archivage de données à partir de votre disque dur – La fonction Make a Data Disc vous permet de stocker des données électroniques figurant sur le disque dur de votre ordinateur telles que des fichiers et des applications. Contrairement aux disques audio, les disques de données ne peuvent être lus que sur votre ordinateur et non sur votre chaîne hi-fi ou sur votre autoradio, même s'ils contiennent des fichiers audio.
- Compilations de morceaux de musique à partir de fichiers WAV, MP3 ou WMA, ou à partir de disques audio existants – La fonction Make a Music Disc vous permet de créer des disques audio personnalisés à partir de fichiers stockés sur votre ordinateur ou de disques audio existants. Il est possible d'associer des informations relatives aux pistes aux différents fichiers, afin de faciliter l'accès aux morceaux.

Remarque : Consultez l'aide en ligne de IBM RecordNow pour obtenir plus d'informations sur les fonctions Make an Exact copy, Create a Data Disc ou Create an Audio disc.

Pour lancer RecordNow, exécutez la procédure suivante :

1. Cliquez sur **Start** (Démarrer).
2. Cliquez sur **Programs** (Programmes).
3. Cliquez sur **IBM RecordNow**.
4. Cliquez sur **RecordNow** pour ouvrir la fenêtre d'enregistrement principale.

- **Intervideo WinDVD**

Ce logiciel vous permet de lire des DVD vidéo sur votre ordinateur ou d'exécuter des fichiers vidéo stockés sur votre disque dur.

Remarque : Certaines cartes graphiques telles que les cartes FIREGL, Intergraph, et 3dLabs ne permettent pas la lecture de DVD vidéo.

Chapitre 7. Utilisation de l'unité multifonction

Cette section contient des informations sur la manipulation, le chargement et l'entretien des CD et DVD. Vous y trouverez également des conseils relatifs à l'entretien de votre unité multifonction.

Avant de commencer

Prenez le temps de lire les informations ci-après avant d'utiliser votre lecteur, afin d'obtenir de bons résultats.

- Ne déplacez pas votre ThinkPad pendant une opération de formatage ou d'écriture sur un disque. Cela pourrait générer des erreurs au niveau des données. Par ailleurs, évitez de saisir des données pendant une opération de lecture ou d'écriture sur un disque. Cela peut également entraîner des erreurs.
- Avant d'écrire sur un disque, veillez à ce que le ThinkPad se trouve sur une surface plane.
- Le cas échéant, désactivez votre économiseur d'écran. Il peut provoquer un arrêt du formatage ou de l'écriture.
- Pendant une opération d'écriture sur un disque, ne faites pas passer votre ThinkPad en mode hibernation ou en mode pause.

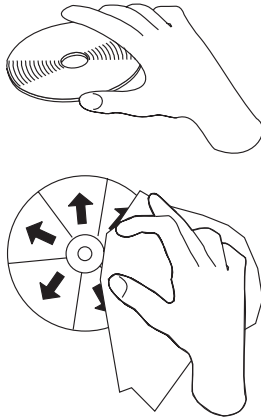
Remarque : Les résultats d'une opération de lecture ou d'écriture avec votre lecteur/graveur de CD/DVD dépendent de la qualité et des caractéristiques du DVD ou du CD utilisé.

Manipulation et entretien des disques

Vous devez manipuler et nettoyer les disques avec précaution, notamment les supports enregistrables tels que les CD-R et les CD-RW, faute de quoi ils risquent de ne plus pouvoir être lus. Vous pouvez prolonger la durée de vie de vos disques en respectant les précautions qui suivent.

- Stockez toujours les disques dans leur emballage d'origine.
- Stockez les disques en évitant de les exposer à la lumière directe du soleil.
- Tenez toujours les disques éloignés des sources de chaleur.
- Retirez les disques de l'ordinateur lorsque vous ne les utilisez pas.
- Avant d'utiliser un disque, vérifiez TOUJOURS qu'il n'est pas fêlé.
IMPORTANT : N'utilisez jamais de disque fêlé.
- Ne forcez jamais lorsque vous insérez un disque dans l'ordinateur ou dans son boîtier.
- Ne soumettez jamais les disques à une flexion.
- N'utilisez pas de produits du commerce pour nettoyer les disques.
- N'écrivez pas sur la surface des disques.
- Tenez toujours les disques par le bord de l'orifice central ou par le bord extérieur.
- Ne touchez jamais la surface des disques.
- Pour ôter de la poussière ou des traces de doigts, nettoyez le disque à partir du centre en allant vers les bords avec un chiffon doux non pelucheux.

Attention : N'essuyez jamais un disque en effectuant des mouvements circulaires. Cela pourrait entraîner la perte de données.



Précautions d'utilisation relatives à l'unité multifonction

Pour protéger votre lecteur lors de son utilisation, respectez les précautions qui suivent.

- Ne laissez pas de disque dans l'unité lorsque vous la déplacez.
- N'insérez aucun objet autre qu'un disque dans l'unité.
- Ne posez pas d'objets sur l'unité.
- Ne retirez pas le carter de l'unité, et n'essayez pas d'effectuer une réparation vous-même.
- N'utilisez pas l'unité dans les conditions suivantes :
 - Température ou degré d'humidité élevé, ou exposition à la lumière directe du soleil
 - Vibrations importantes, choc brutal ou surface inclinée
 - Poussière excessive

Nettoyage de l'unité

S'il y a des taches sur l'unité, nettoyez-les à l'aide d'un chiffon doux. Si elles persistent, utilisez un chiffon imbibé d'un détergent neutre dilué en prenant soin de bien l'essorer. Si du liquide pénètre dans l'unité, il peut provoquer une panne sérieuse de l'unité, une décharge électrique ou un feu.

N'appliquez jamais de solvants tels que du benzène ou un diluant. Les nettoyants chimiques à usage domestique ou professionnel peuvent endommager le revêtement de l'unité.

Utilisation de l'unité

Cette section contient des informations relatives à l'utilisation de l'unité multifonction.

Utilisation de disques DVD-RAM à simple face ou à double face

Il existe deux types de disques DVD-RAM, les disques à simple face et les disques à double face.

Les disques de 2,6 Go et 4,7 Go sont des disques à simple face. Les disques de 9,4 Go sont des disques à double face. Pour accéder aux données de la deuxième face, vous devez retirer le disque de l'unité, le retourner et le réintroduire dans l'unité.

Précautions de manipulation

Lorsque vous retirez un disque, soyez prudent en le manipulant. La présence de particules de poussière, d'empreintes de doigts, de taches ou de rayures peut affecter la lecture ou l'enregistrement. Pour retirer la poussière ou les autres particules éventuelles, employez le kit de nettoyage de CD. Pour essuyer un disque, utilisez un chiffon doux totalement sec. N'utilisez jamais de produits du commerce pour nettoyer la surface d'un disque. Si vous voulez identifier un disque, utilisez un crayon feutre et n'écrivez que sur le côté portant une étiquette. Les disques ne doivent pas être exposés à la lumière directe du soleil, ni à une température élevée ou à un degré d'humidité important. N'apposez jamais d'étiquette sur un disque.

Utilisation de l'unité avec des CD et des DVD

Pour lire un disque de données, procédez comme suit :

1. Démarrez l'ordinateur.
2. Appuyez sur le bouton d'éjection situé sur le dessus de l'unité.
3. Insérez un disque dans le plateau, étiquette vers le haut.
4. Fermez doucement le couvercle de l'unité.
5. Attendez que le voyant occupé arrête de clignoter et s'éteigne.
6. Cliquez deux fois sur l'icône CD-ROM ou DVD-RAM/DVD-R/DVD-RW.

Utilisation du logiciel de lecture de DVD

Cette section explique comment utiliser et personnaliser le logiciel de lecture de DVD. Vous trouverez des informations à jour sur le logiciel de lecture de DVD dans le fichier Readme qui se trouve sur le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide*.

Utilisation de DVD

Pour utiliser des DVD, vous devez installer WinDVD (le programme de lecture de DVD).

Activation de la fonction Drive Letter Access (DLA)

La fonction Drive Letter Access (DLA) vous est fournie afin que vous puissiez écrire des données sur des disques CD-RW. Les disques CD-RW sont réinscriptibles.

Pour formater un disque CD-RW et écrire dessus :

1. Insérez un disque dans l'unité.
2. Cliquez deux fois sur **My Computer** (Poste de travail). Cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur l'identificateur de l'unité multifonction USB 2.0.
3. Cliquez sur le bouton **Format** (Formater). La durée du formatage dépend du type sélectionné : Quick (Rapide) ou full (Complet).
4. Une fois le formatage terminé, vous pouvez amener des fichiers sur l'icône de l'unité multifonction USB 2.0 en les faisant glisser à l'aide de la souris, ou déplacer des fichiers via Windows Explorer (Explorateur Windows).

Pour que vous puissiez lire sur un autre ordinateur un disque CD-RW formaté en mode UDF, un lecteur UDF vous est fourni sur le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide*. Pour utiliser le lecteur UDF, procédez comme suit :

1. Insérez le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide* dans le lecteur de CD ou de DVD de l'ordinateur sur lequel vous voulez utiliser le disque formaté en mode UDF.
2. Cliquez sur **Start** (Démarrer).
3. Cliquez sur **Run** (Exécuter).
4. Tapez `e:\UDFREADR\langue` où *e* correspond à l'identificateur de l'unité multifonction USB 2.0 et "langue" correspond à la langue utilisée.
5. Cliquez sur **OK**.
6. Cliquez deux fois sur **SETUP.EXE** et suivez les instructions qui s'affichent.

Remarque : Le lecteur UDF est requis uniquement sur les systèmes qui ne sont pas dotés du programme DLA pour CD-RW.

Installation de WinDVD et visualisation d'un film DVD

Pour installer WinDVD, allez dans la section "Software" (Logiciels) du CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide*.

Une fois que vous avez installé le pilote de l'unité multifonction et le logiciel WinDVD, vous pouvez visualiser un film DVD. Au préalable, vous devez définir le code de zone correspondant au DVD que vous voulez lire.

Codes de zone de DVD

Les codes de zone servent à protéger le contenu des DVD. Le monde est divisé en six zones, et un contenu défini pour une zone ne peut être visualisé que dans cette zone. Par exemple, un contenu défini pour la zone 1 ne peut être visionné qu'aux Etats-Unis et au Canada. WinDVD utilise également les codes de zone.

Vous pouvez vérifier le code de zone associé à un contenu en regardant le symbole affiché au dos de l'emballage du DVD.

Code de zone	Zone
1	Etats-Unis, Canada
2	Europe, Moyen-Orient, Afrique du Sud, Japon
3	Asie du Sud-Est, Taïwan, Corée
4	Amérique latine, Australie, Nouvelle Zélande
5	Ex URSS, Afrique du Nord, Inde
6	Chine

Lancez WinDVD en insérant le DVD dans l'unité. Le code de zone est défini automatiquement et vous pouvez visualiser le film. Il s'agit du paramétrage initial.

Dès lors que le code de zone est défini, vous êtes invité à le modifier si vous insérez un DVD qui possède un code différent. Vous n'avez droit qu'à quatre modifications du code initial.

Après quatre modifications, le code initial devient figé et ne peut plus être modifié. Dès lors, vous pouvez seulement lire des DVD possédant ce code de zone.

Pour afficher le statut du code de zone, cliquez sur le bouton **WinDVD Properties** (Propriétés de WinDVD). L'onglet **General** (Informations générales) contient cette information.

Pour modifier le code de zone, procédez comme suit :

1. Mettez votre ordinateur sous tension et lancez le système d'exploitation.
2. Cliquez sur **Start** (Démarrer).
3. Sélectionnez **Programs** (Programmes).
4. Cliquez sur **Intervideo WinDVD**.
5. Cliquez sur l'icône **Properties** (Propriétés) afin d'ouvrir la fenêtre **Properties**.
6. Cliquez sur l'onglet **General Properties** (Propriétés générales).
7. Insérez un DVD possédant le nouveau code de zone voulu.

8. Sélectionnez le code de zone approprié.
9. Cliquez sur **OK**.

Lancement de WinDVD

Pour lancer WinDVD, exécutez la procédure suivante :

1. Cliquez sur **Start** (Démarrer).
2. Cliquez sur **Programs** (Programmes).
3. Cliquez sur **InterVideo WinDVD**.
4. Cliquez sur **InterVideo WinDVD** pour ouvrir la fenêtre de lecture de DVD.

Pour plus d'informations sur l'utilisation du lecteur de DVD, consultez l'aide relative à WinDVD sur le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide*. Pour savoir comment regarder un film DVD sur votre téléviseur, consultez l'aide en ligne fournie avec votre ordinateur.

Remarques :

1. Votre ordinateur a été configuré de façon à offrir le meilleur niveau de qualité audio et vidéo possible avec les ressources système disponibles. Vous pouvez modifier les paramètres par défaut en changeant la résolution vidéo dans le panneau de configuration. Certains systèmes ne possèdent pas assez de ressources pour offrir une lecture audio et vidéo d'une qualité optimale pour toutes les résolutions. Si les performances obtenues ne sont pas satisfaisantes, essayez de diminuer la résolution.
2. Les flux audio et vidéo sont décodés de façon logicielle. Les sous-systèmes audio et vidéo doivent être complètement opérationnels et activés.

Utilisation de disques CD-R et CD-RW

L'unité multifonction peut écrire sur les disques CD-R tout comme sur les disques CD-RW. Les disques CD-R ne peuvent pas être effacés, mais ils peuvent être lus dans un lecteur standard de CD-ROM ou de CD.

Vous pouvez utiliser des disques CD-R pour enregistrer des données audio, stocker des données, archiver des fichiers ou copier des fichiers d'un CD à un autre.

Les disques CD-RW peuvent être effacés et réenregistrés, mais ils ne peuvent être utilisés qu'avec les lecteurs de CD-ROM ou de DVD-ROM les plus récents offrant une compatibilité avec les disques MR et CD-RW. Ces disques peuvent être utilisés pour sauvegarder, stocker ou mettre à jour des fichiers, ou pour copier des fichiers d'un CD à un autre.

Remarques :

1. Les disques CD-R peuvent être lus sur les lecteurs de CD audio. En revanche, les disques CD-RW ne sont pas pris en charge par la plupart des lecteurs de CD audio.
2. Le logiciel fourni avec cette unité **n'active pas** les fonctions d'enregistrement sur CD pour les systèmes d'exploitation DOS, Windows 3.x et IBM OS/2®.

Pour en savoir plus, consultez les informations d'aide relatives à IBM RecordNow et à IBM DLA qui se trouvent sur le CD *IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive Software and User's Guide*.

Utilisation de la fonction DVD+R, DVD+RW, DVD-R, DVD-RW et DVD-RAM (lecture seule)

L'unité multifonction peut lire des disques DVD+R, DVD+RW, DVD-R, DVD-RW et DVD-RAM.

Sauvegarde d'un CD

Pour copier un CD vendu dans le commerce, vous devez posséder les droits d'auteur sur ce disque ou obtenir l'autorisation du propriétaire des droits d'auteur. Sinon, vous enfreignez la loi relative aux droits d'auteur et pouvez être assujéti au paiement de dommages et intérêts ou à d'autres peines. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez votre conseiller juridique.

Identification et résolution des incidents

Les incidents qui se produisent sur un ordinateur peuvent être liés aux éléments matériels, aux logiciels ou à des erreurs de l'utilisateur. Les informations de cette section vous aideront à résoudre ces incidents ou à rassembler des données précieuses que vous pourrez communiquer au technicien de maintenance. En complément, vous devrez peut-être vous reporter aux manuels relatifs à votre ordinateur, à votre système d'exploitation ou à votre carte son.

Recherchez dans la liste ci-après une description d'incident correspondant à votre situation.

Vous n'arrivez pas à créer un disque multisession.

Vérifiez qu'il reste assez d'espace libre sur le disque pour la création d'une nouvelle session. L'écriture d'une session nécessite une zone d'entrée et une zone de sortie (environ 15 Mo) en plus de l'espace requis pour les données à enregistrer.

Vous n'arrivez pas à écrire sur un disque CD-R ou CD-RW.

Effectuez les opérations suivantes :

1. Vérifiez que le processus n'est pas interrompu par un économiseur d'écran, un programme antivirus, un programme Internet ou de messagerie, ou tout autre logiciel. Désactivez toutes les fonctions susceptibles d'interrompre l'enregistrement.
2. Vérifiez que le disque dur a été défragmenté.
3. Si votre disque dur n'est pas récent, vérifiez auprès du constructeur ou de votre contact commercial s'il n'effectue pas un ré-étalonnage thermique lors d'une opération d'écriture.
4. Si le disque est défectueux ou endommagé, remplacez-le.
5. Désactivez la fonction Auto Insert Notify (Notification d'insertion automatique) de Windows pour votre lecteur de CD-ROM et votre lecteur de CD-RW.

Vous n'arrivez pas à éjecter un disque.

Vérifiez que l'unité n'est pas en train d'écrire sur ce disque, puis essayez successivement les opérations suivantes :

1. Ejectez le disque via le logiciel.
2. Utilisez le bouton d'éjection.

3. Arrêtez l'ordinateur. Attendez 45 seconde, redémarrez l'ordinateur puis essayez de nouveau d'utiliser le bouton d'éjection.
4. Si aucune autre méthode ne fonctionne, utilisez le levier d'éjection mécanique. Pour plus d'informations, voir Chapitre 4, «Préparation de l'utilisation de l'unité multifonction», à la page 4-1.

Vous ne parvenez pas à lire un CD sur lequel vous avez réussi à écrire.

Effectuez les opérations suivantes :

1. Si vous parvenez à lire le CD avec un autre lecteur de CD, ou que vous pouvez voir des sessions antérieures, il est possible que les informations relatives à l'arborescence du volume soient endommagées, ce qui rend le disque illisible. Pour savoir comment remédier à ce type d'incident, consultez la documentation fournie avec le logiciel.
2. Votre CD-R ou CD-RW est peut-être endommagé. Essayez un autre disque ou une autre marque de CD.
3. Si vous pouvez lire le disque CD-RW avec l'unité d'enregistrement, mais pas avec une autre unité MR, assurez-vous qu'un lecteur UDF est installé sur l'ordinateur.
4. Evitez d'effectuer un enregistrement à la vitesse minimale de 1X, sauf si votre ordinateur vous l'impose.

Annexe A. Spécifications du produit

La présente annexe contient les informations suivantes :

- Spécifications physiques
- Alimentation électrique requise
- Environnement requis
- Vitesses de lecture
- Vitesses d'écriture

Spécifications physiques :

Les spécifications physiques ¹

Spécification physique	
Hauteur	18,5 mm
Largeur	130 mm
Longueur	157 mm
Poids	305 g

Alimentation électrique requise :

Le tableau suivant répertorie les spécifications électriques par niveau de tension de l'unité. Ces valeurs sont mesurées au niveau du connecteur d'alimentation de l'unité ; elles sont nominales.

Spécifications électriques	Voltage	Moyenne	Maximale
Alimentation par bus USB standard	cc 5V	800 mA	1,5 A

Environnement requis :

Spécifications	En fonctionnement	Hors fonctionnement
Température (sans condensation)	+5° C à +40° C	-20° C à +55° C
Humidité relative (sans condensation)	20% à 80%	15% à 85%

1. Les données descriptives du produit représentent les objectifs d'I BM lors de la création de celui-ci, et sont fournies à des fins de comparaison ; les résultats réels peuvent varier, en fonction d'un grand nombre de facteurs. Ces données ne constituent pas une garantie. Elles peuvent être modifiées sans préavis. de l'unité sont présentées dans le tableau suivant :

Vitesses de lecture :

Support	Tous modes d'alimentation
DVD-ROM (simple)	6X au maximum
DVD-ROM (double couche)	6X au maximum
DVD-R (4,7 Go)	4X au maximum
DVD-RW (4,7 Go)	4X au maximum
DVD vidéo	4X au maximum
DVD-RAM (4,7/9,4 Go)	2X au maximum
DVD-RAM (2,6 Go)	1X au maximum
DVD+R	4X au maximum
DVD+RW	4X au maximum
CD-ROM	20X au maximum
CD-R	20x au maximum
CD-RW	20X au maximum
CD-DA (DAE)	20X au maximum

Vitesses d'écriture :

Support	Tous modes d'alimentation
CD-R	8X au maximum
CD-RW	8X au maximum

Annexe B. Maintenance et assistance

Les informations ci-après décrivent le support technique disponible pour votre produit, pendant la période de garantie ou pendant toute la durée de vie du produit. Pour plus de détails sur les dispositions de votre garantie, consultez la Déclaration de Garantie IBM relative à votre produit.

Support technique en ligne

Un support technique en ligne est offert pendant toute la durée de vie du produit sur le site Web "Personal Computing Support" à l'adresse <http://www.ibm.com/pc/support>.

Pendant la période de garantie, vous bénéficiez d'une assistance pour le remplacement ou l'échange de composants défectueux. En outre, si votre option IBM est installée sur un ordinateur IBM, vous pouvez bénéficier d'une maintenance sur site. Votre support technique interne peut vous aider à déterminer ce qui convient le mieux à votre situation.

Support technique par téléphone

Le support d'installation et de configuration offert par le Centre de support IBM sera supprimé ou facturé, à la seule discrétion d'IBM, 90 jours après que l'option ait été retirée du commerce. Des offres de support supplémentaires, comme l'assistance à l'installation, sont proposées à un tarif minime.

Munissez-vous autant que possible des informations suivantes avant d'appeler le support technique interne :

- Nom de l'option
- Numéro de l'option
- Preuve d'achat
- Fabricant, modèle, numéro de série (si IBM) de l'ordinateur, et manuel
- Formulation exacte des éventuels messages d'erreur
- Description de l'incident survenu
- Informations liées à la configuration matérielle et logicielle du système

Si possible, placez-vous devant votre ordinateur. Votre support technique interne vous demandera peut-être de reproduire l'incident au cours de l'appel.

Le tableau ci-après fournit le numéro de téléphone et les heures de support pour chaque pays. Si le numéro de votre pays ou de votre région n'y figure pas, prenez contact avec votre revendeur ou votre partenaire commercial IBM. Les temps de réponse peuvent varier en fonction du nombre et de la nature des appels reçus.

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. Pour obtenir une liste mise à jour des numéros de téléphone, connectez-vous au site <http://www.ibm.com/pc/support> et cliquez sur **Support Phone List**.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	+44 (0) 1475 555 055	Japon	Systèmes de bureau : 0120-887-870 • Autres pays : 81-46-266-1084 ThinkPad : 0120-887-874 • Autres pays : 81-46-266-1084 IntelliStation et xSeries : 81-46-266-1358 Logiciels PC : 0120-558-695 • Autres pays : 81-44-200-8666
Allemagne	07032-1549 201	Luxembourg	298-977-5063
Argentine	0800-666-0011	Malaisie	(60) 3-7727-7800
Australie	131-426	Mexique	001-866-434-2080
Autriche	01-24592-5901	Moyen-Orient	+44 (0) 1475 555 055
Belgique	Néerlandais : 02-210 9820 Français : 02-210 9800	Nicaragua	255-6658
Bolivie	0800-0189	Norvège	66 81 11 00
Brésil	55-11-3889-8986	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Canada	Anglais : 1-800-565-3344 Français : 1-800-565-3344 Toronto : 416-383-3344	Panama	206-6047
Chili	800-224-488	Pays-Bas	020-514 5770
Chine	800-810-1818	Pérou	0-800-50-866
Chine (Hong Kong et Région administrative spéciale)	PC familial : 852-2825-7799 PC commercial : 852-8205-0333	Philippines	(63) 2-995-2225
Colombie	980-912-3021	Portugal	21-892-7147
Costa Rica	284-3911	République dominicaine	566-4755 ou 566-5161 poste 8201 Appel gratuit en République dominicaine : 1-200-1929

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Danemark	45 20 82 00	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Russie	095-940-2000
Espagne	91-714-7983	Salvador	250-5696
Etats-Unis	1-800-IBM-SERV (1-800-426-7378)	Singapour	(65) 1-800-840-9911
Finlande	09-459 69 60	Suède	08-477 4420
France	02 38 55 74 50	Suisse	058-333-0900
Guatemala	335-8490	Taiwan	886-2-8723-9799
Honduras	Tegucigalpa & Sand Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234	Thaïlande	(66) 2-273-4000
Inde	1600-44-6666	Turquie	00-800-446-32-041
Indonésie	(62) 21-523-8535	Uruguay	000-411-005-6649
Irlande	01-815-9202	Venezuela	0-800-100-2011
Italie	02-7031-6101	Viêt-Nam	Ho Chi Minh : (84) 8-829-5160 Hanoi : (84) 4-843-6675

Annexe C. Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004

Chapitre 1 - Dispositions générales

La présente Déclaration de Garantie comporte trois chapitres, Dispositions Générales, Dispositions Nationales Particulières et Informations relatives à la Garantie. Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1. La garantie fournie par IBM au titre de la présente Déclaration de Garantie s'applique uniquement aux Machines achetées en vue d'un usage personnel et non à des fins de revente. Le terme "Machine" désigne une machine IBM, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ceux-ci. Le terme "Machine" ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, installés ultérieurement ou d'une quelconque autre manière. La présente Déclaration de Garantie ne porte atteinte à aucune des dispositions d'ordre public relatives aux droits des consommateurs.

Etendue de cette garantie

IBM garantit que chaque Machine 1) est exempte de défaut matériel ou de fabrication et 2) est conforme aux spécifications publiées officiellement par IBM ("Spécifications") qui sont disponibles sur demande. La période de garantie relative à la Machine commence à la Date d'Installation initiale et est indiquée dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie. Sauf indication contraire de la part d'IBM ou de votre revendeur, la date qui figure sur votre facture est la Date d'installation. De nombreux dispositifs, conversions ou mises à niveau impliquent le retrait des pièces et leur restitution à IBM. Une pièce remplaçante reprend la garantie en cours de la pièce remplacée. Sauf indication contraire de la part d'IBM, ces garanties ne s'appliquent que dans le pays ou la région d'achat de la Machine.

CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. ET LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. PASSEE CETTE PERIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Limitation de la garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, livrés avec celle-ci ou installés ultérieurement ;
 - une défaillance découlant d'une utilisation incorrecte (y compris l'utilisation d'une capacité ou fonction de la machine, autre que celle autorisée par écrit par IBM), d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par vous-même ;
 - une défaillance causée par un produit pour lequel IBM n'est pas responsable ;
- et

- tout produit non IBM, y compris les produits qu'IBM peut se procurer et fournir avec ou intégrer à une Machine IBM à votre demande.

Tout retrait, toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation des garanties.

IBM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de la Machine.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'"utilisation", à la configuration et à l'installation, est fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE**.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie

Si la Machine ne fonctionne pas, tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec IBM ou avec votre revendeur pour obtenir le service prévu par la Garantie. Si vous n'enregistrez pas la Machine auprès d'IBM, vous pouvez être amené à présenter une preuve d'achat justifiant de votre droit au service prévu par la Garantie.

Résolution d'incidents par IBM

Lors d'une demande d'assistance, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution d'incident spécifiées par IBM. Un diagnostic initial de votre incident peut être effectué soit par un technicien au téléphone, soit par voie électronique en accédant à un site Web IBM.

Le type de service de garantie applicable à votre Machine est indiqué dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Il vous incombe de télécharger et d'installer les mises à jour du Code Machine désigné (microcode, code du système "BIOS", programmes utilitaires, pilotes de périphériques et diagnostics livrés avec une Machine IBM) et de tout autre logiciel à partir d'un site Internet IBM ou à partir d'un autre support électronique, en vous conformant aux instructions fournies par IBM.

Si votre incident peut être résolu à l'aide d'une unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU") (par exemple, clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur), IBM vous livrera cette unité pour que vous effectuiez son installation.

Si la Machine ne fonctionne pas conformément aux garanties fournies pendant la période de garantie et que votre incident ne peut pas être résolu par téléphone ou par voie électronique, via l'application des mises à jour de Code Machine ou de logiciel ou à l'aide d'une CRU, IBM ou votre revendeur, si ce dernier est habilité par IBM pour fournir le service prévu par la Garantie à leur discrétion, 1) la réparera de sorte qu'elle fonctionne conformément à la Garantie ou 2) la remplacera par une autre dont les fonctions sont au moins équivalentes. Si IBM n'est pas en mesure d'effectuer une de ces opérations, vous pouvez restituer la Machine au lieu d'achat où elle vous sera remboursée.

IBM ou votre revendeur gèrera et installera des modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

Remplacement d'une Machine ou d'une pièce

Lorsque le service de Garantie implique le remplacement d'une Machine ou d'une pièce, l'élément remplacé devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement votre propriété. Vous déclarez que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en

bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du service de Garantie de l'élément remplacé.

Vos autres obligations

Avant qu'IBM ou votre revendeur ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous vous engagez également à :

1. vérifier que la Machine n'est soumise à aucune disposition et restriction légales qui en empêche le remplacement ;
2. obtenir du propriétaire une autorisation permettant à IBM ou à votre revendeur d'intervenir sur une Machine dont vous n'êtes pas propriétaire ; et
3. le cas échéant, avant l'intervention :
 - a. suivre les procédures de demande de service fournies par IBM ou votre revendeur ;
 - b. sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans la Machine ;
 - c. fournir à IBM ou votre revendeur un accès suffisant, libre et sûr à vos installations pour permettre à IBM de remplir ses obligations ; et
 - d. informer IBM ou votre revendeur de tout changement d'emplacement de la Machine.
4. (a) vous assurer que toutes les informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables (Données personnelles) sont supprimées de la Machine (dans la mesure où cela est techniquement possible), (b) permettre à IBM, votre revendeur ou un fournisseur d'IBM de traiter pour votre compte toutes les Données personnelles restantes, telles qu'IBM ou votre revendeur juge nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Déclaration de garantie (y compris, le cas échéant, l'expédition de la Machine en vue dudit traitement à d'autres sites de maintenance d'IBM dans le monde) et (c) vous assurer que ce traitement est conforme à toutes les lois applicables à ces Données personnelles.

Limitation de responsabilité

IBM est responsable des dommages subis par votre Machine ou de la perte de celle-ci uniquement lorsqu'elle se trouve 1) en la possession d'IBM, ou 2) en transit au cas où IBM prendrait en charge les frais de transport.

Ni IBM, ni votre revendeur ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée à IBM pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une défaillance du fait d'IBM ou de toute autre responsabilité, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre IBM (y compris rupture fondamentale, négligence, déclaration inexacte ou toute autre base contractuelle ou délictuelle), IBM ne sera responsable qu'à concurrence, sauf responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la loi :

1. des dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels mobiliers ou immobiliers ; et
2. pour tout autre dommage réel et direct, du prix facturé (les douze (12) derniers mois de redevance pour les redevances périodiques) de la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs d'IBM et à votre revendeur. C'est le maximum pour lequel IBM, ses fournisseurs et votre revendeur sont collectivement responsables.

IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) TOUTE RÉCLAMATION OU ACTION DIRIGÉE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; 2) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 3) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX OU PREJUDICE ECONOMIQUE INDIRECT ; OU 4) PERTE DE BENEFICES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTÈLE OU D'ECONOMIES ESCOMPTÉES. CERTAINS ETATS OU LÉGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Droit applicable

Les deux parties (vous et IBM) consentent à l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine, pour régir, interpréter et exécuter tous les droits, devoirs et obligations vous échéant et échéant à IBM, résultant ou relatifs de quelque manière que ce soit, aux termes de la présente Déclaration de Garantie, nonobstant tout conflit de lois.

CES GARANTIES VOUS CONFERENT DES DROITS SPECIFIQUES, ET IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LÉGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE.

Juridiction compétente

Tous les droits, devoirs et obligations des parties sont soumis aux tribunaux du pays dans lequel vous avez acquis la Machine.

Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

AMERIQUE

ARGENTINE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal Ordinaire de Commerce de Buenos Aires.

BOLIVIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de La Paz.

BRESIL

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée au présent Contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de Rio de Janeiro, RJ.

CHILI

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Santiago.

COLOMBIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de la République de Colombie.

EQUATEUR

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de Quito.

MEXIQUE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive de la Cour fédérale de Mexico City, District fédéral.

PARAGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal d'Asuncion.

PEROU

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges et des Tribunaux du District judiciaire de Lima, Cercado.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article ::*
Aux termes de l'article 1328 du Code Civil péruvien, les limitations et exclusions spécifiées dans cette clause ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM du fait d'un manquement intentionnel à ses obligations professionnelles ("dolo") ou d'une faute lourde ("culpa inexcusable").

URUGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Montevideo.

VENEZUELA

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de la zone métropolitaine de Caracas.

AMERIQUE DU NORD

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*
Pour bénéficier du service prévu par la Garantie au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378).

CANADA

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 1 de cet article :*
1. des dommages corporels (y compris le décès) et des dégâts matériels aux biens matériels, mobiliers et immobiliers causés par une négligence d'IBM, et

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois en vigueur dans la Province de l'Ontario.

ETATS-UNIS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York.

ASIE PACIFIQUE

AUSTRALIE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974 ou un autre texte de loi similaire qui ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Lorsqu'IBM contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou d'un autre texte de loi similaire, la responsabilité d'IBM est limitée à la réparation ou au remplacement du bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque cette condition ou garantie se rapporte à un droit de vente, à une possession paisible ou à un titre incontestable, ou que les biens sont généralement acquis en vue d'une utilisation personnelle ou domestique, ou de consommation, aucune des limitations de ce paragraphe ne s'applique.

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat ou du Territoire.

CAMBODGE ET LAOS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).

CAMBODGE, INDONESIE ET LAOS

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour selon les règles d'arbitrage du Centre d'Arbitrage International de Singapour ("Règles SIAC") en vigueur à ce moment-là. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Centre d'Arbitrage International de Singapour. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) ET MACAO (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE)

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

par les lois de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong (Chine).

INDE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. des dommages corporels (incluant le décès) ou des dommages aux biens matériels, immobiliers et mobiliers, du fait de la négligence d'IBM, et
2. du prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout autre dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore (Inde) conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Conseil de l'Ordre de l'Inde. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

JAPON

Droit applicable : *La phrase suivante est ajoutée à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de Garantie sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

MALAISIE

Limitation de responsabilité : Le mot "*SPECIAUX*" dans l'alinéa 3 du cinquième paragraphe est supprimé.

NOUVELLE-ZELANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par l'accord Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou un autre texte de loi et qui ne peuvent être exclus ou limités. L'accord Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par IBM, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que définies dans l'accord CGA.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales, telles qu'elles sont définies dans l'accord Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans l'accord CGA.

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) (sauf indication contraire par la législation locale).

PHILIPPINES

Limitation de responsabilité : *L'alinéa 3 du cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :*

DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX (Y COMPRIS DOMMAGES SYMBOLIQUES ET EXEMPLAIRES), DOMMAGE MORAL, ACCESSOIRE OU DOMMAGES INDIRECTS POUR TOUT DOMMAGE ECONOMIQUE CONSECUTIF ; OU

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Metro Manille (Philippines) conformément à la législation philippine alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

SINGAPOUR

Limitation de responsabilité : Les termes "SPECIAUX" et "ECONOMIQUES" de l'alinéa 3 du cinquième paragraphe sont supprimés.

EUROPE, , MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMEA)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS EMEA :

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de Garantie s'appliquent aux Machines achetées auprès d'IBM ou d'un revendeur IBM.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :

Ajoutez le paragraphe suivant dans Europe de l'ouest (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Etat du Vatican et tout pays intégré ultérieurement à l'Union Européenne, à compter de la date de son adhésion) :

La garantie des Machines acquises en Europe de l'ouest doit être valide et applicable dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays d'Europe de l'ouest définis ci-avant, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par IBM dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous avez acheté un PC en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, en Ukraine ou en République fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM.

Si vous achetez une Machine dans un pays du Moyen-Orient ou en Afrique, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine auprès d'une entité IBM du pays dans lequel vous avez effectué l'achat, si cette entité IBM fournit un tel service dans ce pays, ou auprès d'un revendeur IBM autorisé par IBM à fournir un tel service sur ladite Machine dans le pays concerné. Le service prévu par la Garantie en Afrique est disponible dans un rayon de 50 kilomètres d'un Fournisseur de services agréé IBM. Les frais de transport des Machines situées à plus de 50 kilomètres d'un fournisseur de services agréé IBM sont à votre charge.

Droit applicable :

La mention "l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" est remplacée par :

1) "soit appliqué le droit autrichien" en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en

République fédérale de Yougoslavie ; 2) "soit appliqué le droit français" en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, au Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, sur l'Île Maurice, sur l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les îles Vanuatu, et Wallis & Futuna. 3) "soit appliqué le droit finlandais" En Estonie, Lettonie et Lituanie ; 4) "soit appliqué le droit anglais" en Angola, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Arabie saoudite, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Ouganda, aux Emirats arabes unis, au Royaume-Uni, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe ; et 5) "soit appliqué le droit d'Afrique du Sud" en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland.

Juridiction compétente : *Les exceptions suivantes sont ajoutées à cet article :*

1) **En Autriche**, toutes les contestations liées à la présente Déclaration de Garantie, y compris à son existence, seront de la compétence exclusive du tribunal de Vienne, Autriche (Inner-City) ; 2) **en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, aux Emirats arabes unis, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son exécution, y compris en référé, seront de la compétence exclusive des tribunaux anglais ; 3) **en Belgique et au Luxembourg**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son interprétation ou à son exécution seront de la compétence exclusive des lois et des tribunaux de la capitale du pays dans lequel se trouve votre siège social et/ou commercial ; 4) **en France, en Algérie, au Bénin, au Burkina Burkina, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, dans l'Île Maurice, dans l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les Iles Vanuatu, et Wallis & Futuna**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à sa violation ou à son exécution seront de la compétence exclusive, y compris en référé, du Tribunal de Commerce de Paris ; 5) **en Russie**, toutes les contestations liées à l'interprétation, la violation, la résiliation ou la nullité de l'exécution de la présente Déclaration de Garantie seront réglées par le Tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) **en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction de la Haute Cour de Johannesburg ; 7) **en Turquie**, tous les conflits découlant de ou liés à la présente Déclaration de Garantie seront réglés par les cours centrales d'Istanbul (Sultanahmet) et les "Execution Directorates" d'Istanbul, République de Turquie ; 8) dans chacun des pays répertoriés ci-après, toute plainte découlant de la présente Déclaration de Garantie sera déposée, puis jugée uniquement par la cour compétente située à a) Athènes pour la Grèce, b) Tel Aviv-Jaffa pour Israël, c) Milan pour l'Italie, d) Lisbonne pour le Portugal, et e) Madrid pour l'Espagne ; et 9) **au Royaume-Uni**, les deux

parties s'engagent à soumettre tous les conflits relatifs à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction des cours anglaises.

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

En Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie, tout désaccord résultant de la présente Déclaration de Garantie relatif à sa violation, sa rupture ou sa nullité sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage et de Conciliation du International Arbitral Center de la Federal Economic Chamber de Vienne (lois viennoises) par trois arbitres nommés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne, Autriche, et la langue officielle des débats sera l'anglais. La décision des arbitres sera considérée comme finale et liera les deux parties. De ce fait, en vertu du paragraphe 598(2) du Code de Procédures Civil autrichien, les parties renoncent expressément à l'application du paragraphe 595 (1) figure 7 de ce Code. IBM peut cependant contester devant une cour compétente dans le pays d'installation.

En Estonie, Lettonie et Lituanie, tout désaccord lié à la présente Déclaration de Garantie sera définitivement résolu par voie d'arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément aux lois d'arbitrage finlandaises en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres désignés nommeront collégalement un président. Si aucun accord n'est trouvé concernant le président, ce dernier sera nommé par la Central Chamber of Commerce à Helsinki.

UNION EUROPEENNE (UE)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS de l'UNION EUROPEENNE :

La garantie des Machines acquises dans les pays de l'Union Européenne est valide et applicable dans tous les pays de l'Union Européenne, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour obtenir le service prévu par la Garantie auprès d'IBM dans les pays de l'UE, consultez la liste des numéros de téléphone dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous pouvez prendre contact avec IBM à l'adresse suivante :

IBM Warranty & Service Quality Dept.
PO Box 30
Spango Valley
Greenock
Scotland PA16 0AH

CONSOMMATEURS

Les consommateurs disposent de droits selon la loi nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation. Ces droits ne sont pas affectés par les garanties fournies dans la présente Déclaration de Garantie.

**AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, GRÈCE, ITALIE,
NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, SUÈDE ET SUISSE**

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à cette Déclaration de Garantie, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

FRANCE ET BELGIQUE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à ce Contrat, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine qui a causé les dommages. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU(X) PAYS SPECIFIE(S) :

AUTRICHE

Les dispositions de la présente Déclaration de Garantie remplacent toute autre garantie légale applicable.

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

Le délai de prescription pour les consommateurs intentant une action pour rupture de garantie correspond au minimum au délai légal. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, IBM vous remboursera les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

EGYPTE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 2 de cet article :* du prix payé, en ce qui concerne tout autre dommage réel direct pour la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Applicabilité des fournisseurs et des revendeurs (non modifiée).

FRANCE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre IBM, IBM ne sera responsable qu'à concurrence : (alinéas 1 et 2 non modifiés).

ALLEMAGNE

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM sont à la charge d'IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

HONGRIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*

La limitation et l'exclusion indiquées dans le présent article ne s'appliqueront pas à la responsabilité pour rupture de contrat occasionnant des dommages corporels, y compris le décès, et des dommages à la santé causés intentionnellement par une faute grave ou un acte criminel.

Les parties acceptent que les limitations de responsabilité sont des dispositions valides et indiquent que l'article 314.(2) du code civil hongrois s'applique dans la mesure où le prix d'achat et d'autres avantages découlant de la présente Déclaration de Garantie compensent cette limitation de responsabilité.

IRLANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act 1980, sont exclues.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent de manière substantielle à la même perte ou aux mêmes dommages seront considérés comme étant une seule Défaillance se produisant à la date de survenance de la dernière Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM.
2. Toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-après, IBM assumera une responsabilité illimitée pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 125 000 EUR, ou 2) 125% du montant que vous avez payé pour la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

SLOVAQUIE

Limitation de responsabilité : *La phrase suivante est ajoutée à la fin du dernier paragraphe :*

Les limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas interdites aux termes des articles §§ 373-386 du code de commerce slovaque.

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

La responsabilité globale d'IBM à votre égard se limite au prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

ROYAUME-UNI

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent à la même perte ou aux mêmes dommages sera considéré comme étant une seule Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour :
 - a. un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM ; et

- b. toute inexécution de ses obligations mentionnées dans la Section 12 du Sale of Goods Act de 1979 ou dans la Section 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982, ou dans toute modification ou remise en vigueur légale de l'une de ces Sections.
- 2. IBM assumera une responsabilité illimitée, toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-dessus, pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.
- 3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 75 000 livres sterling, ou 2) 125% du prix d'achat total payable ou des redevances correspondant à la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Ces limites s'appliquent également aux fournisseurs et aux revendeurs d'IBM. Elles indiquent le maximum pour lequel IBM et ses sous-traitants et revendeurs sont collectivement responsables.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

- 1. perte ou détérioration des données ;
- 2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
- 3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie

Le présent Chapitre 3 contient des informations relatives à la garantie applicable à votre Machine, y compris la période de garantie et le type de service de garantie fourni par IBM.

Période de garantie

La période de garantie peut varier en fonction du pays ou de la région et est indiquée dans le tableau ci-dessous. REMARQUE : Le terme "Région" désigne soit Hong Kong soit Macao (Région Administrative Spéciale de Chine).

Une période de garantie d'un (1) an pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre signifie qu'IBM fournit à titre gratuit le service prévu par la garantie pour les pièces et la main-d'oeuvre pendant la période de garantie d'un an.

Unité de CD-RW/DVD-ROM USB 2.0 IBM

Pays ou Région d'acquisition	Période de garantie	Type de service prévu par la garantie
Monde	1 an	7

Types de services prévus par la garantie

Si nécessaire, IBM fournit un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre Machine dans le tableau

ci-dessus et tel qu'il est décrit ci-après. Le service prévu par la garantie peut être fourni par votre revendeur si celui-ci est habilité par IBM pour effectuer le service. Le calendrier du service sera fonction de l'heure de votre appel et sous réserve de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont des objectifs de temps de réponse et ne sont pas garantis. Il se peut que le niveau de service de garantie spécifié ne soit pas disponible dans tous les sites de par le monde et que des frais supplémentaires s'appliquent lorsque le service n'est pas du ressort habituel d'IBM ; pour plus de détails sur les pays et les sites, prenez contact avec votre délégué commercial IBM ou votre revendeur.

1. Service pour les unités remplaçables par l'utilisateur (CRU)

IBM vous fournit des CRU pour que vous les installiez vous-même. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec la Machine et sont disponibles auprès d'IBM à tout moment sur simple demande. L'installation des CRU de niveau 1 vous incombe. Si IBM installe une CRU de niveau 1 à votre demande, les frais d'installation vous seront facturés. Vous pouvez installer une CRU de niveau 2 vous-même ou demander à IBM de l'installer, sans frais supplémentaire, selon le type de service prévu par la Garantie de votre Machine. IBM précise dans les éléments fournis avec une CRU de remplacement si la CRU défectueuse doit lui être renvoyée. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, 1) les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement, et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si IBM ne reçoit pas la CRU défectueuse dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

2. Service sur site

IBM ou votre revendeur réparera ou remplacera la Machine défectueuse sur votre site et en vérifiera le fonctionnement. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage de la Machine IBM. Cette zone doit être propre, correctement éclairée et adaptée aux opérations. En ce qui concerne certaines Machines, il se peut que certaines réparations requièrent l'envoi de la Machine à un centre de maintenance IBM.

3. Service de collecte ou de dépôt *

Vous déconnecterez la Machine défectueuse à des fins de collecte organisée par IBM. Il vous sera fourni un conteneur d'expédition pour que vous renvoyiez la Machine à un centre de maintenance désigné. Un transporteur récupérera votre Machine et la livrera au centre de maintenance désigné. A la suite de la réparation ou du remplacement de la Machine, IBM organisera la livraison en retour de la Machine à votre site. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification de la Machine.

4. Service de livraison ou d'expédition par le client

Vous livrerez ou expédieriez, selon les instructions d'IBM (frais de transport payés d'avance, sauf indication contraire d'IBM), la Machine défectueuse que vous conditionnerez de façon appropriée à un site désigné par IBM. IBM mettra la Machine réparée ou remplacée à votre disposition à des fins de collecte ou, en cas de service d'expédition, IBM vous renverra la Machine réparée ou remplacée en port payé, sauf indication contraire d'IBM. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification ultérieures de la Machine.

5. CRU et Service sur site

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 2 (voir ci-avant).

6. CRU et Service de collecte ou de dépôt

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 3 (voir ci-avant).

7. CRU et Service de livraison ou d'expédition par le client

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 4 (voir ci-avant).

Lorsqu'un service prévu par la Garantie de type 5, 6 ou 7 est indiqué, IBM déterminera le type de service prévu par la Garantie approprié pour la réparation.

* Ce type de service est appelé ThinkPad EasyServ ou EasyServ dans certains pays.

Le site Web IBM Machine Warranty à l'adresse http://www.ibm.com/servers/support/machine_warranties/ donne un aperçu mondial de la Garantie d'IBM pour les Machines et contient un glossaire des termes IBM, une Foire aux Questions (FAQ) et un Service de Support par produit (Machine) avec des liens vers des pages de Support Produit. **La Déclaration de Garantie IBM est également disponible sur ce site dans 29 langues.**

Pour obtenir le service prévu par la Garantie, prenez contact avec IBM ou votre revendeur IBM. Au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378). Dans les autres pays, consultez les numéros de téléphone ci-dessous.

Liste de numéros de téléphone pour le monde entier

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. Pour connaître le numéro de téléphone à composer pour demander le service prévu par la Garantie dans un pays qui n'est pas encore répertorié dans la liste ci-dessous, prenez contact avec IBM dans ce pays ou visitez le site <http://www.ibm.com/pc/support/> et cliquez sur **Support Phone List** pour consulter la liste à jour des numéros de téléphone.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	+44 (0) 1475 555 055	Japon	Systèmes de bureau : 0120-887-870 • Autres pays : 81-46-266-1084 ThinkPad : 0120-887-874 • Autres pays : 81-46-266-1084 IntelliStation et xSeries : 81-46-266-1358 Logiciels PC : 0120-558-695 • Autres pays : 81-44-200-8666
Allemagne	07032-1549 201	Luxembourg	298-977-5063
Argentine	0800-666-0011	Malaisie	(60) 3-7727-7800
Australie	131-426	Mexique	001-866-434-2080
Autriche	01-24592-5901	Moyen-Orient	+44 (0) 1475 555 055

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Belgique	Néerlandais : 02-210 9820 Français : 02-210 9800	Nicaragua	255-6658
Bolivie	0800-0189	Norvège	66 81 11 00
Brésil	55-11-3889-8986	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Canada	Anglais : 1-800-565-3344 Français : 1-800-565-3344 Toronto : 416-383-3344	Panama	206-6047
Chili	800-224-488	Pays-Bas	020-514 5770
Chine	800-810-1818	Pérou	0-800-50-866
Chine (Hong Kong et Région administrative spéciale)	PC familial : 852-2825-7799 PC commercial : 852-8205-0333	Philippines	(63) 2-995-2225
Colombie	980-912-3021	Portugal	21-892-7147
Costa Rica	284-3911	République dominicaine	566-4755 ou 566-5161 poste 8201 Appel gratuit en République dominicaine : 1-200-1929
Danemark	45 20 82 00	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Russie	095-940-2000
Espagne	91-714-7983	Salvador	250-5696
Etats-Unis	1-800-IBM-SERV (1-800-426-7378)	Singapour	(65) 1-800-840-9911
Finlande	09-459 69 60	Suède	08-477 4420
France	02 38 55 74 50	Suisse	058-333-0900
Guatémala	335-8490	Taïwan	886-2-8723-9799
Honduras	Tegucigalpa & Sand Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234	Thaïlande	(66) 2-273-4000
Inde	1600-44-6666	Turquie	00-800-446-32-041
Indonésie	(62) 21-523-8535	Uruguay	000-411-005-6649
Irlande	01-815-9202	Venezuela	0-800-100-2011

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Italie	02-7031-6101	Viêt-Nam	Ho Chi Minh : (84) 8-829-5160 Hanoï : (84) 4-843-6675

Remarque : * La langue du répondeur vocal de ces numéros est le japonais. Pour obtenir un support en anglais, patientez jusqu'à ce qu'un opérateur vous réponde. Demandez "English support please," et votre appel sera transféré vers un opérateur de langue anglaise.

Annexe D. Guarantee supplement for Mexico

This supplement is considered part of IBM's Statement of Limited Warranty and shall be effective solely and exclusively for products distributed and commercialized within Territory of the Mexican United States. In the event of a conflict, the terms of this supplement shall apply.

All software programs pre-loaded in the equipment shall only have a thirty- (30) day guarantee for installation defects from the date of purchase. IBM is not responsible for the information in such software programs and/or any additional software programs installed by you or installed after purchase of the product.

Services not chargeable to the guarantee shall be charged to the final user, prior an authorization.

In the event that warranty repair is required please call the IBM Support Center at 001-866-434-2080, where you will be directed to the nearest Authorized Service Center. Should no Authorized Service Center exist in your city, location or within 70 kilometers of your city or location, the guarantee includes any reasonable delivery charges related to the transportation of the product to our nearest Authorized Service Center. Please call the nearest Authorized Service Center to obtain the necessary approvals or information concerning the shipment of the product and the shipment address.

To obtain a list of Authorized Service Centers, please visit:
http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html

Manufactured by:
SCI Systems de México, S.A. de C.V.
Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020
Col. Club de Golf Atlas
El Salto, Jalisco, México
C.P. 45680,
Tel. 01-800-3676900

Marketing by:
IBM de México, Comercialización y
Servicios, S. A. de C. V.
Alfonso Nápoles Gándara No 3111
Parque Corporativo de Peña Blanca
Delegación Álvaro Obregón
México, D.F., México
C.P. 01210,
Tel. 01-800-00-325-00

Annexe E. Notices

IBM may not offer the products, services, or features discussed in this document in all countries. Consult your local IBM representative for information on the products and services currently available in your area. Any reference to an IBM product, program, or service is not intended to state or imply that only that IBM product, program, or service may be used. Any functionally equivalent product, program, or service that does not infringe any IBM intellectual property right may be used instead. However, it is the user's responsibility to evaluate and verify the operation of any non-IBM product, program, or service.

IBM may have patents or pending patent applications covering subject matter described in this document. The furnishing of this document does not give you any license to these patents. You can send license inquiries, in writing, to:

*IBM Director of Licensing
IBM Corporation
North Castle Drive
Armonk, NY 10504-1785
U.S.A.*

INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION PROVIDES THIS PUBLICATION «AS IS» WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. Some jurisdictions do not allow disclaimer of express or implied warranties in certain transactions, therefore, this statement may not apply to you.

This information could include technical inaccuracies or typographical errors. Changes are periodically made to the information herein; these changes will be incorporated in new editions of the publication. IBM may make improvements and/or changes in the product(s) and/or the program(s) described in this publication at any time without notice.

The products described in this document are not intended for use in implantation or other life support applications where malfunction may result in injury or death to persons. The information contained in this document does not affect or change IBM product specifications or warranties. Nothing in this document shall operate as an express or implied license or indemnity under the intellectual property rights of IBM or third parties. All information contained in this document was obtained in specific environments and is presented as an illustration. The result obtained in other operating environments may vary.

IBM may use or distribute any of the information you supply in any way it believes appropriate without incurring any obligation to you.

Any references in this publication to non-IBM Web sites are provided for convenience only and do not in any manner serve as an endorsement of those Web sites. The materials at those Web sites are not part of the materials for this IBM product, and use of those Web sites is at your own risk.

Any performance data contained herein was determined in a controlled environment. Therefore, the result obtained in other operating environments may

vary significantly. Some measurements may have been made on development-level systems and there is no guarantee that these measurements will be the same on generally available systems. Furthermore, some measurements may have been estimated through extrapolation. Actual results may vary. Users of this document should verify the applicable data for their specific environment.

Trademarks

The following terms are trademarks of International Business Machines Corporation in the United States, other countries, or both:

IBM
IBM logo
OS/2
ThinkPad

Microsoft and Windows are trademarks of Microsoft Corporation in the United States, other countries, or both.

Other company, product, or service names may be trademarks or service marks of others.

Electronic emission notices

IBM USB 2.0 CD-RW/DVD-ROM Drive

Federal Communications Commission (FCC) statement


Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an IBM authorized dealer or service representative for help.

Properly shielded and grounded cables and connectors must be used in order to meet FCC emission limits. Proper cables and connectors are available from IBM authorized dealers. IBM is not responsible for any radio or television interference caused by using other than recommended cables and connectors or by unauthorized changes or modifications to this equipment. Unauthorized changes or modifications could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Responsible party:
International Business Machines Corporation
New Orchard Road
Armonk, NY 10504
Telephone: 1-919-543-2193

 Tested To Comply
With FCC Standards
FOR HOME OR OFFICE USE

Industry Canada Class B emission compliance statement

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Avis de conformité a la réglementation d'Industrie Canada

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Deutsche EMV-Direktive (electromagnetische Verträglichkeit)

Zulassungbescheinigung laut dem Deutschen Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten (EMVG) vom 30. August 1995 (bzw. der EMC EG Richtlinie 89/336):

Dieses Gerät ist berechtigt in Übereinstimmung mit dem Deutschen EMVG das EG-Konformitätszeichen - CE - zu führen. Verantwortlich für die Konformitätserklärung nach Paragraph 5 des EMVG ist die:

IBM Deutschland Informationssysteme GmbH, 70548 Stuttgart.

Informationen in Hinsicht EMVG Paragraph 3 Abs. (2) 2:

Das Gerät erfüllt die Schutzanforderungen nach EN 55024:1998 und EN 55022:1998 Klasse B.
--

EN 55022 Hinweis:

«Wird dieses Gerät in einer industriellen Umgebung betrieben (wie in EN 55022:B festgelegt), dann kann es dabei eventuell gestört werden. In solch einem FA11 ist der Abstand bzw. die Abschirmung zu der industriellen Störquelle zu vergrößern.»

Anmerkung:

Um die Einhaltung des EMVG sicherzustellen sind die Geräte, wie in den IBM Handbüchern angegeben, zu installieren und zu betreiben.

European Union - emission directive

This product is in conformity with the protection requirements of EU Council Directive 89/336/ECC on the approximation of the laws of the Member States relating to electromagnetic compatibility.

IBM can not accept responsibility for any failure to satisfy the protection requirements resulting from a non-recommended modification of the product, including the fitting of non-IBM option cards.

This product has been tested and found to comply with the limits for Class B Information Technology Equipment according to European Standard EN 55022. The limits for Class B equipment were derived for typical residential environments to provide reasonable protection against interference with licensed communication devices.

Union Européenne - Directive Conformité électromagnétique

Ce produit est conforme aux exigences de protection de la Directive 89/336/EEC du Conseil de l'UE sur le rapprochement des lois des États membres en matière de compatibilité électromagnétique.

IBM ne peut accepter aucune responsabilité pour le manquement aux exigences de protection résultant d'une modification non recommandée du produit, y compris l'installation de cartes autres que les cartes IBM.

Ce produit a été testé et il satisfait les conditions de l'équipement informatique de Classe B en vertu de Standard européen EN 55022. Les conditions pour l'équipement de Classe B ont été définies en fonction d'un contexte résidentiel ordinaire afin de fournir une protection raisonnable contre l'interférence d'appareils de communication autorisés.

Unione Europea - Directiva EMC (Conformidad electromagnética)

Este producto satisface los requisitos de protección del Consejo de la UE, Directiva 89/336/CEE en lo que a la legislatura de los Estados Miembros sobre compatibilidad electromagnética se refiere.

IBM no puede aceptar responsabilidad alguna si este producto deja de satisfacer dichos requisitos de protección como resultado de una modificación no recomendada del producto, incluyendo el ajuste de tarjetas de opción que no sean IBM.

Este producto ha sido probado y satisface los límites para Equipos Informáticos Clase B de conformidad con el Estándar Europeo EN 55022. Los límites para los equipos de Clase B se han establecido para entornos residenciales típicos a fin de proporcionar una protección razonable contra las interferencias con dispositivos de comunicación licenciados.

Union Europea - Normativa EMC

Questo prodotto è conforme alle normative di protezione ai sensi della Direttiva del Consiglio dell'Unione Europea 89/336/CEE sull'armonizzazione legislativa degli stati membri in materia di compatibilità elettromagnetica.

IBM non accetta responsabilità alcuna per la mancata conformità alle normative di protezione dovuta a modifiche non consigliate al prodotto, compresa l'installazione di schede e componenti di marca diversa da IBM.

Le prove effettuate sul presente prodotto hanno accertato che esso rientra nei limiti stabiliti per le apparecchiature di informatica Classe B ai sensi della Norma Europea EN 55022. I limiti delle apparecchiature della Classe B sono stati stabiliti

al fine di fornire ragionevole protezione da interferenze mediante dispositivi di comunicazione in concessione in ambienti residenziali tipici.

이 기기는 가정용으로 전자파 적합등록을 한 기기로서
주거지역에서는 물론 모든 지역에서 사용할 수 있습니다.

この装置は、情報処理装置等電波障害自主規制協議会（VCCI）の基準に基づくクラスB情報技術装置です。この装置は、家庭環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。
取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

Japanese statement of compliance for products less than or equal to 20 A per phase

高調波ガイドライン適合品



Référence : 73P4518

(1P) P/N: 73P4518

